



www.sage-authion.fr

COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE DU BASSIN DE L'AUTHION

DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION N°2024-10 – VALIDATION DE LA MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES VOLUMES PRÉLEVABLES SUPERFICIELS EN DOMAINE RÉALIMENTÉ DE L'ÉTUDE H.M.U.C. DU SAGE AUTHION

**SEANCE PLÉNIÈRE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 30 SEPTEMBRE 2024 AU
SMBAA À BEAUFORT-EN-ANJOU (49250)**



Date de la convocation à la Commission Locale de l'Eau : 13 août 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 4

Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (6 membres présents et 3 pouvoirs) – 9 votants :

Ter collège 29 membres	Nom & Prénom des membres 2024	EMARGEMENT	POUVOIR
Angers Loire Métropole	BOUSSION Sébastien		
Angers Loire Métropole	HEULIN Paul		
Angers Loire Métropole	MEIGNAN Pierre-Noël		
Angers Loire Métropole	PRONO Jean-Charles		
CC Anjou Loire Sarthe	BEAUDOIN Jean-Pierre		
CC Baugeois Vallée	CHAMPION Francis		
CC Baugeois Vallée	CHAUSSEPIED Jean-Claude	Excusé	
CC Baugeois Vallée	LEBRETON Michel		
CC Baugeois Vallée	RUAULT Franck		
CC Chinon Vienne Loire	DAVID Pierre		
CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier		Pa B. Baranger
CC Touraine Ouest Val de Loire			
CC Touraine Ouest Val de Loire			
Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	CARLES Jean-Marie		
Conseil Départemental de Maine-et-Loire	BERTIN Guy	Excusé	
Conseil Régional du Centre Val de Loire			
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric		
Etablissement Public Loire	DENIS Adrien		
PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Jackie	Excusé	
Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick		
Saumur Val de Loire	DEMION Pierre-Yves		
Saumur Val de Loire	HARRAULT Jérôme		
Saumur Val de Loire	POEHR Eric		
SMBAA (Président)	PEGE Patrice		
SMBAA (VP Authion)	PAVILLON Jean-Paul	Excusé	P. PÈGE ou X. DUPONT
SMBAA (VP Couasnon)	RABOUAN Franck		
SMBAA (VP Lathan)	RUAULT Christian		
SMBAA (VP Touraine)	BARANGER Benoit	Excusé	
SYDÉVA	JEANNETEAU Élodie		

Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (9 membres présents et 0 pouvoir) - 9 votants :

2ème collège 14 membres	Nom & Prénom des membres 2024	EMARGEMENT	POUVOIR
Asso. ARCA	Représentée par M. Gérard GODEFROY ou M. Dominique BRESSON		
Asso. Irrigants BVA	Représentée par M. Antony BLOURDIER		
Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire	Représentée par M. Thomas PICHET		
Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire	Représentée par M. Denis LAIZE ou Mme HEMONT Sophie		
CCI Maine-et-Loire	Représenté par M. Michel LANGEVIN		
CCI Touraine	Représenté par M. Frédéric RAVEL-SIBILLOT		
CPIE Touraine Val de Loire	Représenté par Mme Fanny PÉDURTHE		
CRDA Baugeois	Représenté par M. Jean-Denis LAMBERT		
FNE Anjou	Représenté par M. Christian COUVERCELLE ou M. Eric BOISTAULT		
Fransylva 49	Représenté par M. Nicolas DU BOULLAY ou M. Henri D'OYSONVILLE ou M. Jean-Marc LACARELLE		
Fédération de Pêche 37	Représenté par M. MARQUET Daniel		
Fédération de Pêche 49	Représenté par M. Armel SALES ou M. Nicolas CHATARD ou Mme Stéphanie FENEON		
LPO	Représentée par M. Jean-Pierre MORON		
Synd.Prop.Pr.49	Représenté par M. Hubert D'OYSONVILLE		

Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics (5 membres présents et 1 pouvoir) – 6 votants :

3ème collège 9 membres	Nom & Prénom des membres 2024	EMARGEMENT	POUVOIR
Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Représentée par M. Vincent TRAN ou M. Pascal BONIOU		
DDT 37 Service départemental de la police de l'eau	Représentée par Mme Christine LLORET ou M. Jean-Pierre PIQUEMAL		
DDT 49 Service départemental de la police de l'eau	Représentée par M. Marc ANDRE ou M. Johan DUPRET ou Mme Line TROUILLARD		
DREAL Centre - Préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne	Représentée par M. Hugo TEIGNE-SOULIGNAC	Excusé	DREAL Pays de la Loire
DREAL Pays de la Loire	Représentée par Mme Camille BURDIN		
Office Français de la Biodiversité	Représenté par M. Pierre CHANTELOUP ou Mme Hélène VIDEAU		
Office National des Forêts	Représenté par Mme Tifenn BOUVET-CHOLEAU		
Préfecture d'Indre-et-Loire	M. Patrice LATRON Représenté par M. Thierry JACQUIER		
Préfecture du Maine-et-Loire	M. Philippe CHOPIN Représenté par M. Simon RAIMBAUD		

AVIS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

VALIDATION DE LA MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES VOLUMES PRÉLEVABLES SUPERFICIELS EN DOMAINE RÉALIMENTÉ DE L'ÉTUDE H.M.U.C. DU SAGE AUTHION

L'étude **Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC)** a pour objectif d'affiner les connaissances sur l'adéquation besoins-ressources, et d'estimer les tendances d'évolution climatique, démographique et économique afin d'adapter au mieux la gestion des ressources en eau sur le bassin versant de l'Authion.

La méthodologie de calcul des volumes prélevables superficiels en domaine réalimenté a été présentée au Comité de Pilotage de l'étude, composé de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion, en séance plénière le lundi 30 septembre 2024.

Compte tenu des déficits marqués pour les cours d'eau non réalimentés en période estivale, il est considéré que le volume prélevable correspond uniquement au volume issu de la réalimentation (UG 1, 2, 3, 6 et 7). Il n'est pas tenu compte des affluents, dont les volumes sont réservés aux besoins des milieux. Les débits de réalimentation sont analysés en prenant les valeurs de réalimentation de référence (4,2 millions de m³ pour le Lathan et 26 millions de m³ pour la Loire).

Les besoins exprimés par les irrigants par unité de gestion sont confrontés avec les volumes de réalimentation. Des ajustements sont réalisés pour « répartir » les volumes de réalimentation en fonction des besoins exprimés.

Le volume de réalimentation du Lathan à 4,2 millions de m³ semble théoriquement permettre la satisfaction des besoins de l'UG 6 et 7. Les années sèches, les besoins sont d'avantage couverts par la réalimentation. Les années humides, les besoins sont moins élevés et la contribution des affluents aux débits de l'Authion est plus importante. Les débits résultant de la réalimentation sont de 412 l/s à l'exutoire du bassin versant. Auxquels il faut ajouter les débits non prélevables des affluents (300l/s), de l'UG 6 (141l/s) et des rejets (25 l/s) soit 878l/s (hors fosses de Sorges).

Le support de présentation a été commenté en séance et joint au compte-rendu des échanges de la réunion, transmis à l'ensemble des membres de la CLE.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants	19
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votes	23
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	1
Nombre de votes pour	22

Après délibération, la méthodologie de calcul des volumes prélevables superficiels en domaine réalimenté de l'étude HMUC Authion est validée, avec 22 votes pour et 1 abstention.

Le Président de la CLE du SAGE Authion
Jeannick CANTIN



4